

L'État de Neuchâtel innove  
et réaffirme sa tradition  
d'ouverture

pour une administration  
neuchâteloise égalitaire et  
ouverte à la diversité

*« L'égalité de droit est garantie. Nul ne doit subir de discrimination notamment du fait de son origine, de son ethnie, de sa couleur, de son sexe, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou du fait d'une déficience physique, mentale ou psychique. »*

*Article 8 de la Constitution neuchâteloise*



Nous nous  
engageons



Le Canton de Neuchâtel se dote d'une feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte. A travers celle-ci, l'État s'engage non seulement à lutter contre les discriminations, mais également à refléter au mieux la population neuchâteloise dans sa diversité. Il présente des mesures proactives en vue de générer un climat favorisant créativité et dynamisme. Avec cette démarche novatrice, l'État s'engage de manière exemplaire pour que chacune et chacun se sente reconnu-e comme citoyen-ne à part entière et bénéficie d'un accès équitable aux prestations publiques. Le plan d'action s'articule en trois volets, qui se déploieront sur plusieurs années :

- ① Un État qui se veut exemplaire à travers sa communication, ses actions de sensibilisation et qui veille à appliquer le principe de l'égalité des droits dans toutes ses actions ;
- ② Un État, prestataire de services, qui s'assure que les informations importantes sont accessibles et compréhensibles pour l'entier de sa population, et dont les collaboratrices et collaborateurs sont formés et sensibilisé-e-s à la gestion de la diversité ;
- ③ Un État qui veille, en tant qu'employeur, à promouvoir la diversité et à inciter les candidatures issues de la diversité à tous les niveaux hiérarchiques.

---

*« La discrimination est un traitement inégal défavorable fondé sur un critère illégitime. Il s'agit donc d'une action engendrant un désavantage pour une personne ou un groupe de personnes en raison de critères non pertinents, moralement et socialement inacceptables ».*

*FIBBI, R, et SHOENENBERGER, S. (2011). « Lutte contre les discriminations à l'embauche ». Service de lutte contre le racisme, p.13.*

# Quelques actions du plan :

S'engager pour le respect de la diversité :

## L'État exemplaire

- ✓ Engagement du Conseil d'État et discours publics valorisant la diversité
- ✓ Reflet de la diversité dans les supports communicationnels
- ✓ Prise en compte de la diversité dans la composition des commissions

Assurer l'égalité d'accès aux prestations :

## L'État prestataire

- ✓ Charte de la diversité signée par deux services par année
- ✓ Traduction de documents essentiels
- ✓ Visibilité des espaces de consultation pour les victimes de discrimination

Rendre la diversité normale :

## L'État employeur

- ✓ Encouragement des candidatures issues de la diversité dans les offres d'emploi
- ✓ Formation des cadres
- ✓ Développement d'un outil de mesure de la diversité au sein du personnel



# Vivre la diversité comme une richesse

Dans son programme de législature, le Conseil d'État a indiqué son souhait de confirmer l'engagement historique du canton en matière d'interculturalité et d'assurer l'exemplarité des collectivités en matière de gestion de la diversité.

*« Depuis des siècles, le Canton de Neuchâtel est une terre ouverte au Monde et aux idées nouvelles. Son identité évolue en permanence, en se nourrissant des interactions générées par la rencontre de personnes issues de cultures et d'origines diverses. Nous voulons développer un urbanisme contribuant à favoriser la mixité sociale, cultiver les appartenances multiples, promouvoir la rencontre entre toutes les composantes de la société de façon à construire une communauté harmonieuse. Une communauté au sein de laquelle chacune et chacun s'intègre et que chacune et chacun contribue à façonner. »*

*Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, programme de législature, décembre 2017, p.19.*

Cette action s'inscrit dans le programme d'intégration cantonal (PIC 2018-2021).



Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Tél. : 032 889 74 42

[cosm.cf@ne.ch](mailto:cosm.cf@ne.ch)

<http://www.ne.ch/preventionracisme>